



CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUILLET 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 78.2019

Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal : 29
 En exercice : 27
 Qui ont pris part à la délibération : 21 Pour : 21 Contre : 0

Date de la convocation : 3 juillet 2019

L'an deux mille dix neuf et le neuf juillet à dix huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur ANDRE, Maire.

Présents : MM. ANDRE. IGOUNET. FERRARI. Mmes BALAGUE. DETUYAT. SOULIER. VIGNE DREUILHE. MM. DUBLIN. MANERO. VICENS. Mmes ARMENGAUD. PONS. MM. THOMAS. VALMY. Mmes ALEXANDRE. DENES. FOISSAC.

Pouvoirs : Mme LABORDE à M. MANERO. Mme FABREGAS à M. ANDRE. Mme OVADIA à Mme PONS. Mme VERNIER à Mme ALEXANDRE.

Absents excusés : MM. MONTAGNER. GADEN. PEGOURIE. POUVILLON. MUSARD. Mme ESTAUN.

Secrétaire de séance : Mme VIGNE DREUILHE.

Objet de la délibération : SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS : CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC TOULOUSE METROPOLE, LE CCAS DE TOULOUSE METROPOLE, LE CENTRE TOULOUSAIN DES MAISONS DE RETRAITE (CTMR), DES COMMUNES MEMBRES DE TOULOUSE METROPOLE ET CERTAINS DE LEURS CCAS

Exposé :

La Mairie de Toulouse, Toulouse Métropole, le CCAS de Toulouse, le Centre Toulousain des Maisons de Retraite (CTMR), les Mairies d'Aigrefeuille, Aussonne, Castelginest, Cornebarrieu, Cugnaux, Drémil-Lafage, Fenouillet, Gagnac sur Garonne, L'Union, Saint-Orens, Villeneuve Tolosane, Brax et Aucamville, ainsi que les CCAS de Balma et d'Aucamville ont décidé d'un commun accord de procéder ensemble à l'achat de services de télécommunications.

Afin d'optimiser la procédure de consultation, le coût des prestations et de doter les collectivités d'un outil commun, il est proposé de créer un groupement de commandes en application de l'article L.2113-6 du Code de la Commande publique en vue de retenir en commun des titulaires de marchés.

La convention constitutive de ce groupement de commandes définit ses modalités de fonctionnement, désigne Toulouse Métropole comme coordonnateur et précise qu'il sera passé des marchés distincts par collectivité.

Décision :

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé de M. ANDRE, Maire, et après en avoir délibéré,

Décide

Article 1 : d'approuver la convention portant création de groupement de commandes N°19TM01, en vue de participer à l'achat de services de télécommunications dans les conditions visées par l'article L.2113-6 du Code de la Commande publique.

Article 2 : de désigner Toulouse Métropole coordonnateur dudit groupement de commandes. La Commission d'Appel d'Offres compétente pour l'attribution des marchés est celle du coordonnateur.

Article 3 : d'autoriser son Maire à signer la convention et tous actes aux effets ci-dessus.

Le Maire,
Gérard ANDRE

Document signé électroniquement

Accusé de réception en préfecture
031-213100225-20190709-09072019_78-DE
Reçu le 14/07/2019
Signé par serialNumber=0002,CN=Gerard
d'ANDRE,T=MAIRE D'AUCAMVILLE,
OU=DIRECTION GENERALE,O=MAIRIE
D'AUCAMVILLE,L=SAINT ALBAN,
C=FR
12/07/2019

Commune d'Aucamville – 31140



AUCAMVILLE